



« EDVIGE », c'est fini !

Mon œil...

Plus de 200 000 signatures, en deux mois, pour dénoncer le fichage généralisé et arbitraire de la population répondant du doux nom d'« EDVIGE » (Exploitation documentaire et valorisation de l'information générale). Étaient susceptibles d'être fichés : mineurs de plus de 13 ans soupçonnés de porter atteinte à la sécurité, militants syndicaux, politiques, associatifs, personnes engagées dans des mouvements religieux..., bref chacun, chacune et les autres.

À la suite, Nicolas Sarkozy a tenté une opération de désamorçage. Ne seraient plus recueillies les données relatives à la « santé » et à l'« orientation sexuelle ».

Mais par dérogation aux lois en vigueur, les données relatives aux « origines raciales ou ethniques », aux « opinions politiques, philosophiques ou religieuses ou à l'appartenance syndicale des personnes » seraient autorisées dans le projet de nouveau décret.

Ainsi, « EDVIGE », 36^{ème} fichier de police, créé par décret le 1^{er} juillet 2008, disparaîtrait et deviendrait « EDVIRSP » (Exploitation documentaire et de la valorisation de l'information relative à la sécurité publique).

L'essentiel demeure

Ainsi, pourraient être fichés :

- Toutes les personnes « dont l'activité individuelle ou collective indique qu'elles peuvent porter atteinte à la sécurité publique » (article 3 du projet de décret), c'est-à-dire tout un chacun ;
- Les mineurs de plus de 13 ans, au même titre que les majeurs (article 5 du projet).

Oui, nous avons raison de nous opposer à « EDVIGE » et à sa sœur jumelle « EDVIRSP » :

- Fichage à l'insu des personnes ;
- Fichage à vie, sauf dans certaines conditions pour les mineurs ;
- Fichage dont l'opportunité est laissée à la seule appréciation des services de police.

Fichage arbitraire et systématique ! Pour être fiché, il suffira que les services de police pensent, sentent, hument, soupçonnent que vous êtes susceptibles de porter atteinte à la « sécurité publique », sans même qu'une infraction ne soit relevée à votre égard.

Quel changement par rapport à « EDVIGE » ?

Finalement quelques variations de formulation : ne nous laissons pas abuser !

Nous refusons

- Toute remise en cause des libertés individuelles et collectives
- Toute société de surveillance

Retrait d'« EDVIGE » - Non à « EDVIRSP »

Manifestation à Grenoble

Jedi 16 octobre 2008 (jour de la « sainte Edwige »), à 18 heures, rue Félix-Poulat

Réunion publique à Grenoble

Jedi 16 octobre à 20 h 30, salle 150, Galerie de l'Arlequin

Comité isérois NON à EDVIGE - contre le fichage généralisé

Soutenu par : (Les) Alternatifs, Attac-Isère, CIIP, Contre-plaquistes, Coordination iséroise de soutien aux sans papiers, FSU, LCR, Ligue des droits de l'homme, LIFLP, Syndicat des avocats de France,...

Quelques exemples de fichiers en France

Nous sommes tous concernés.



Pour signer :

<http://nonaedvige.ras.eu.org/>

BASE ÉLÈVES

Base de données qui concerne 6 500 000 élèves, qui contient 59 champs de données personnelles relatives aux enfants, parents et leurs proches. Les éventuelles difficultés et besoins éducatifs particuliers. Accessibilité par les mairies. Conservation des données : 15 ans

EDVIGE

Base de données sur toutes les personnes à partir de 13 ans, dont l'activité est susceptible de troubler l'ordre public. Concerne aussi toute personne ayant sollicité ou exercé un mandat politique, syndical, économique, ou qui joue un rôle institutionnel, social ou religieux. Aucune limite dans le temps ni dans le contenu

FNAEG

Au départ, champ limité aux seules infractions sexuelles : conservations des profils génétiques des seules personnes condamnées. À ce jour, concerne la plupart des infractions passibles d'une peine d'emprisonnement. Le refus de se soumettre au prélèvement génétique est un nouveau délit. Conservation des données : 40 ans pour les condamnés, 25 dans les autres cas. Déjà plus de 830 000 fichés.

STIC

Base de données (police) sur des suspects, victimes, condamnés, innocents ayant bénéficié d'un non lieu ou d'un acquittement = 25 millions de personnes dont 15 millions inscrites pour 40 ans.

JUDEX

Fichier de la gendarmerie. Concerne les personnes « mises en cause » suspects, victimes ... durée des données réglementées : mise à jour dépend du procureur. De 25 à 50 % d'erreurs constatées.

ELOI

Recueil des données sur les étrangers en instance d'expulsion, sur les personnes qui les hébergent ou qui leur rendent visite dans les centres de rétention. Annulé suite au recours devant le Conseil d'État. Conservation des données : 3 ans. 5 millions de personnes concernées.

ARIANE

Mutualiser les informations de STIC et JUDEX pour les remplacer à terme.

FAED

Recueil des empreintes digitales de toute personne en infraction.

CRISTINA

Des données sur la surveillance des personnes et mouvements susceptibles de porter atteinte à la sécurité nationale : surveillance des communications électroniques et radioélectriques portant atteinte à la sûreté de l'État. Le droit est donné aux fichiers policiers d'attendre 2010 pour se conformer à la loi.

NON au fichage généralisé de la population !